



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 62172

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet du projet de loi de sauvegarde des entreprises. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la réforme du droit des entreprises en difficulté constitue un élément majeur de la politique du Gouvernement, qui fait de l'emploi et des préoccupations économiques et sociales ses priorités. Le ministre de la justice a donc présenté en conseil des ministres, le 12 mai 2004, un projet de loi de sauvegarde des entreprises qui réforme en profondeur le droit existant selon quatre grands axes : l'anticipation, la rapidité, la négociation et la moralisation. Ce projet a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 9 mars 2005, après déclaration d'urgence.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62172

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3428

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5161